

# Les rôles et les obligations légales des communes dans la procédure «Commodo»

Référence :  
REG003

Catégories :  
REGLEMENTATION

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LUXCONTROL

## OBJECTIFS

Informers les participants sur les rôles et les obligations des communes dans le cas de la délivrance d'une autorisation de classe 2 (ex. : restaurant avec plus de 50 places assises, café-bowling,...).

### Personnes concernées :

- Responsables sécurité des communes,
- Personnel des services écologie / environnement des communes, ....

## CONTENU

### Contenu :

Les institutions compétentes

La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

- Les grands principes des demandes d'autorisation
- Présentation du contenu type des demandes d'autorisation
- Quels sont les établissements soumis la procédure de classe 2 ?
- Que doit contenir un arrêté d'exploitation ?
- Le rôle de l'administration communale en tant qu'autorité compétente au titre de la loi commodo

## PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, exercices, discussions, échanges d'expériences.

## PRÉREQUIS

Pas de prérequis nécessaires.

*Cette formation est disponible en formule intra-entreprise*